



RECU EN PREFECTURE

Le 30 juin 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20230622-D00722710-DE

Publié le : 30/06/2023

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 Juin 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 juin 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°4), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à partir de la question n°4), Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à partir de la question n°5), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°3), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET (à partir de la question n°3, après le vote des amendements), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE (à partir de la question n°3, à partir du vote de l'amendement n°5), Mme Valérie HALLER (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°48 incluse), M. Pierre-Charles HENRY (à partir de la question n°6), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à partir de la question n°17), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°17 incluse), M. Jean-Hugues ROUX (à partir de la question n°5), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°41 incluse), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (à partir de la question n°5), Mme Christine WERTHE.

Secrétaire :

M. André TERZO.

Étaient absents :

Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Cyril DEVESA, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Marie ZEHAF.

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. André TERZO, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Julie CHETTOUH (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN, Mme Valérie HALLER à M. Benoit CYPRIANI (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Valérie HALLER à M. François BOUSSO (à partir de la question n°49), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°5 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n°16 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Aurélien LAROPPE, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à partir de la question n°18), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Julie CHETTOUH (à partir de la question n°42), Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (à partir de la question n°7), Mme Sylvie WANLIN à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Nicolas BODIN.

OBJET : 44 - Subventions à des associations culturelles - Troisième attribution 2023

Délibération n° 2023/007227

Subventions à des associations culturelles Troisième attribution 2023

Rapporteur : Mme Aline CHASSAGNE, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 3	07/06/2023	Favorable unanime

Résumé :

La Ville accompagne les acteurs culturels du territoire dans leurs projets et activités par l'attribution de subventions s'inscrivant dans plusieurs dispositifs et programmes d'accompagnement et de soutiens spécifiques.

Dans le cadre de la première session 2023 d'attribution des fonds d'aide aux associations culturelles, il est proposé d'attribuer, d'une part, 17 aides dans le cadre du dispositif de soutien aux pratiques artistiques en amateur (V3) pour un montant de 37 600 €, et d'autre part, 12 aides du dispositif de soutien à la ressource et à l'accompagnement artistiques et culturels (V4) pour un montant de 138 600€.

I. Instruction des demandes de subventions

La Ville apporte un soutien financier aux associations culturelles de son territoire par le biais des cinq dispositifs suivants :

- V1 – soutien à la création, à la diffusion ou à l'action culturelle,
- V2 – soutien aux événements artistiques et culturels,
- V3 – soutien aux pratiques artistiques en amateur,
- V4 – soutien à la ressource et à l'accompagnement artistiques et culturels,
- V5 – soutien aux écoles de musique de Besançon.

Ces dispositifs s'inscrivent en complémentarité de divers autres programmes d'accompagnement et de soutien de la Ville que sont notamment "Emergences", "les Parcours culturels", le "Contrat de Ville" et la "Fête de la Musique".

Pour les dispositifs V1 et V2, dédiés à des projets, deux sessions de dépôt des demandes sont prévues par saison, à l'automne et au printemps. Pour les dispositifs V3, V4 et V5, dédiés aux activités régulières annualisées, une seule session de dépôt de demandes est prévue à l'automne.

Lors de cette session, il est proposé d'attribuer les aides 2023 du dispositif de soutien aux pratiques artistiques en amateur (V3) ainsi que les aides du dispositif de soutien à la ressource et à l'accompagnement artistiques et culturels (V4).

Les demandes de subvention ont été instruites au regard des dossiers reçus sur la base des éléments d'appréciation et des critères d'éligibilité des dispositifs.

Pour rappel, les aides du dispositif de soutien aux événements artistiques et culturels ont fait l'objet d'une présentation au Conseil Municipal d'avril pour un montant total de 197 500 €. Les aides du dispositif de soutien à la création, à la diffusion ou à l'action culturelle (V1), ainsi que celles du dispositif de soutien aux écoles de musique de Besançon (V5) pour l'année 2023 ont été présentées au Conseil Municipal de mai pour un montant respectif de 102 000 € et 45 465 €.

Il est à noter que l'année 2023 est une année de transition. En effet, dans la continuité du diagnostic partagé sur la création artistique réalisé avec l'agence Kanju sur le territoire bisontin et du déroulement des premières Assises de la Culture, à Besançon, les 29 et 30 novembre 2022, un travail de refonte des dispositifs de soutien aux associations culturelles, en adéquation avec la politique culturelle de la Ville, est actuellement mené.

II. Propositions d'attribution des subventions aux pratiques artistiques en amateur (V3) pour la session 2023

Le dispositif V3 a pour objectif général de soutenir les activités régulières et annualisées de pratiques artistiques proposées par les associations du territoire, en direction des publics amateurs (musique et spectacle vivant).

Pour rappel, lors de la session 2022, 19 activités avaient été soutenues pour un montant total de 50 000 €.

Dans le cadre de ce dispositif V3, 20 demandes ont été formulées par 20 associations pour cette session 2023. Il est proposé de soutenir les 17 activités aux pratiques artistiques en amateur dont 1 assortie d'une convention annuelle 2023, pour un montant total de 37 600 € :

Association	Nom de l'activité	Subvention 2022	Proposition subvention 2023
LE CONTREPOINT DE BESANCON	Musique ancienne / classique / contemporaine	1 300 €	1 300 €
COMPAGNIE BAMOUSSO	Formation théâtrale	1 000 €	1 000 €
DOUBL ACCORD	Formation chant choral	1 000 €	1 000 €
THEATRE ENVIE	Formation théâtrale	1 000 €	1 000 €
ORCHESTRE D'HARMONIE MUNICIPAL DE BESANCON	Pratique orchestrale par des musiciens amateurs. Concerts - commémorations patriotiques officielles Ville	15 000 € ¹	10 000 € ²
CHOEUR EN TIMBRE	Formation chant choral	1 300 €	1 000 €
CHANT ESPOIR	Formation chant choral	/	1 000 €
AU CHOEUR DE L'ATELIER	Formation chant choral	/	1 000 €
L'APPRENTI CHANTEUR	Formation chant choral	1 000 €	1 000 €
COMPAGNIE COLOQUINTE	Formation théâtrale	1 000 €	1 000 €
ETOILE SPORTIVE DE SAINT-FERJEUX	Formation théâtrale	1 000 €	1 000 €
THEATRE ALCYON COMPAGNIE PATRICK MELIOR	Formation théâtrale	1 000 €	1 000 €
CHOEUR SCHUTZ DE BESANCON	Formation chant choral	1 300 €	1 300 €
LA CONCORDE DE SAINT-FERJEUX	Pratique orchestrale par des musiciens amateurs. Concerts réguliers tout au long de l'année	4 200 €	4 200 €
LA COMPAGNIE DU COLIBRI	Formation théâtrale	1 000 €	1 000 €
BATTERIE FANFARE MUNICIPALE DES SAPEURS POMPIERS DE BESANCON	Pratique orchestrale par des musiciens amateurs. Concerts - commémorations patriotiques officielles Ville	8 500 €	8 500 €
A LA TIENNE	Formation théâtrale	1 300 €	1 300 €
TOTAL		36 700 €	37 600 €

¹ Dont une subvention exceptionnelle de 5 000 € attribuée au titre des 80 ans de l'OHMB (achat de costumes de scène).

² Convention annuelle

III. Propositions d'attribution des subventions à la ressource et à l'accompagnement artistiques et culturels (V4) pour cette session 2023

Le dispositif a pour objectif général de soutenir les activités régulières de ressource, d'information, d'accompagnement, de pratique et de promotion, ainsi que les activités régulières d'étude, de recherche et de valorisation.

Pour rappel, lors de la 1ère session 2022, 13 demandes ont été soutenues pour un montant total de 82 600 €.

Dans le cadre de ce dispositif, 13 demandes ont été formulées par 13 associations. Il est proposé de soutenir 12 demandes pour un montant total de 138 600 €.

Association	Nom de l'activité	Subvention 2022	Proposition subvention 2023
LE BASTION	Pratique artistique, ressources et accompagnement en musiques actuelles	78 000 €	78 000 € ³
ASSOCIATION NA	Hors limite – pratique, ressources et accompagnement chorégraphiques	25 000 €	25 000 € ³
PASSE MURAILLE CENTRE DES ARTS DU CIRQUE	Ressources arts du cirque	15 000 €	17 000 € ³
CULTURE ACTION	Centre de ressources	7 000 €	7 000 €
A LA LUEUR DES CONTES	« Ça conte à Besançon »	1 000 €	1 000 €
L'ART D'ÊTRE TOUS ENSEMBLE	Arts plastiques	1 500 € ⁴	3 000 €
ASSOCIATION JEUNESSES MUSICALES DE FRANCE BOURGOGNE FRANCHE COMTE -DELEGATION FRANCHE COMTE	Diffusion annuelle pour les scolaires	2 100 €	2 100 €
ASSOCIATION ASTRONOMIQUE DE FRANCHE COMTE	Astronomie - culture scientifique	2 000 €	2 000 €
LES AMIS DE L'ORGUE DE BESANÇON	Musique ancienne / classique / contemporaine	/	1 000 €
LA DISTRACTION DES MALADES	Bibliothèques pour publics empêchés	1 000 €	1 000 €
ALAC - ASSOCIATION DU LIVRE ET DES AUTEURS COMTOIS	Publication revue annuelle Lettres comtoises	1 000 €	1 000 €
SOCIÉTÉ D'EMULATION DU DOUBS	Publications conférences patrimoine Franche-Comté	500 €	500 €
TOTAL		132 600 €	138 600 €

³ convention pluriannuelle 2022-2024

⁴ pour le projet de création participative « Bobby »

Le montant total proposé au titre du V4 s'élève à 138 600 €.

En cas d'accord sur ces propositions, la somme totale de 176 200 € sera prélevée de la façon suivante :

- 37 600 € sur la ligne 65.33.6574.0022190.10039 pour le dispositif V3
- 138 600 € sur la ligne 65.33.6574.0022191.10039 pour le dispositif V4.

Les subventions feront l'objet d'un versement en une fois aux bénéficiaires à compter de la notification. Elles ne seront pas versées ou seront restituées, en partie ou en totalité, en cas :

- de réalisation partielle du projet ou de l'activité,
- d'utilisation de la subvention à une fin non-conforme aux actions pour lesquelles elle a été attribuée,
- d'annulation du projet ou de l'activité,
- de non-utilisation en tout ou partie des sommes versées,
- de dissolution de l'association.

Les subventions faisant l'objet d'une convention seront versées selon les modalités définies par convention pour les soutiens faisant l'objet d'une contractualisation.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur la proposition d'attribution de subventions à 17 associations culturelles au titre du dispositif de soutien aux pratiques artistiques en amateur (V3), pour un montant total de 37 600 € réparti comme suit :
 - 1 300 € à l'association « Le contrepoint de Besançon »,
 - 1 000 € à la Compagnie Bamouso,
 - 1 000 € à l'association « Doubl'accord »,
 - 1 000 € au théâtre « envie »,
 - 10 000 € à l'Orchestre d'harmonie municipal de Besançon (OHMB),
 - 1 000 € à l'association « Chœur en timbre »,
 - 1 000 € à l'association « Chant espoir »,
 - 1 000 € à l'association « Au chœur de l'atelier »,
 - 1 000 € à l'association « L'apprenti chanteur »,
 - 1 000 € à la compagnie « Coloquinte »,
 - 1 000 € à l'étoile sportive de Saint-Ferjeux,
 - 1 000 € au théâtre alcyon compagnie Patrick Mélior,
 - 1 300 € au Choeur Schutz de Besançon,
 - 4 200 € à la concorde de Saint-Ferjeux,
 - 1 000 € à l'association « La compagnie du colibri »,
 - 8 500 € à l'association « Batterie fanfare municipale des sapeurs-pompiers de Besançon »,
 - 1 300 € à l'association « A la tienne »,
- se prononce favorablement sur la proposition d'attribution de subventions à 13 associations au titre du soutien à la ressource et à l'accompagnement artistiques et culturels pour un montant total de 138 600 € réparti comme suit :
 - 78 000 € à l'association « Le Bastion »,
 - 25 000 € à l'association « Na »,
 - 17 000 € à l'association « Passe muraille centre des arts du cirque »,
 - 7 000 € à l'association « Culture action »,
 - 1 000 € à l'association « A la lueur des contes »,
 - 3 000 € à l'association « L'art d'être tous ensemble »,
 - 2 100 € à l'association « Jeunesses musicales de France Bourgogne Franche-Comté - délégation Franche-Comté »,
 - 2 000 € à l'association astronomique de Franche-Comté,
 - 1 000 € à l'association les amis de l'orgue de Besançon,

- 1 000 € à l'association « La distraction des malades »,
 - 1 000 € à l'association du livre et des auteurs comtois,
 - 500 € à l'association « société d'émulation du Doubs ».
- autorise le versement desdites subventions à ces associations,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec l'association OHMB.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

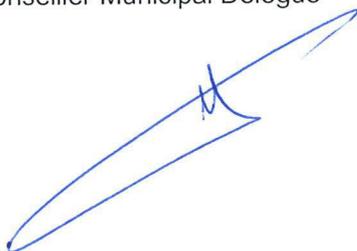
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Maire,



André TERZO,
Conseiller Municipal Délégué



Anne VIGNOT



Convention de subventionnement 2023
« soutien aux pratiques orchestrales et de diffusion
régulière »
avec l'ORCHESTRE D'HARMONIE MUNICIPAL DE
BESANCON

Entre les soussignés :

L'Orchestre d'Harmonie Municipal de Besançon, représenté par son Président, Marcellin BARETJE, domicilié 12 rue Weiss à Besançon, ci-après désignée «l'association» dans la présente convention, N° de Siret : 388753493 00013

d'une part,

ET

La Ville de Besançon, représentée par sa Maire, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée pour les présentes par délibération du Conseil Municipal du 22 juin 2023, ci-après désignée «la Ville» dans la présente convention,

D'autre part.

Il est préalablement rappelé :

La Ville de Besançon poursuit son engagement dans le domaine de la culture à travers le soutien : à la création et l'expérimentation artistiques, à la diffusion et au rayonnement des œuvres, aux actions visant à favoriser l'accès du plus grand nombre à l'offre et aux pratiques artistiques et culturelles, aux événements artistiques et culturels, exceptionnels ou récurrents, en particulier dans l'espace public, aux initiatives et aux projets des acteurs culturels associatifs, aux pratiques artistiques en amateur ainsi qu'aux centres de ressources favorisant le développement de ces pratiques, à l'enseignement artistique, en particulier musical.

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Besançon entend contribuer aux projets et activités de l'association.

L'Orchestre d'Harmonie Municipal de Besançon propose l'enseignement et la pratique de la musique d'ensemble pour harmonie. Créée le 1^{er} juillet 1941 avec le soutien de la Ville de Besançon, l'association a maintenu depuis ses activités et ses liens avec cette dernière. En 2022, l'association compte une cinquantaine de musiciens et une école de musique accueillant 123 élèves au total.

L'association s'est fixée les objectifs suivants :

- un objectif social : permettre à des musiciens jouant d'un instrument à vent ou de percussions, venus de tous horizons, de pratiquer la musique collectivement, dans un orchestre d'harmonie ;
- un objectif civique : assurer la partie musicale des cérémonies organisées par la Ville de Besançon à l'occasion des manifestations patriotiques et des événements officiels, à des dates et horaires compatibles avec la vie professionnelle des musiciens bénévoles de l'orchestre ;
- un objectif culturel :
 - o organiser des concerts et des manifestations culturelles à Besançon, dans son agglomération, sur le territoire national voire international, dans le but de valoriser et présenter la musique pour ensemble à vent principalement,
 - o organiser et participer à des échanges nationaux et internationaux entre des orchestres et des groupes musicaux et/ou culturels et représenter, à ce titre, la Ville de Besançon ;
- un objectif pédagogique : par son école de musique, permettre à toute personne d'apprendre la musique ou de se perfectionner dans le but d'une pratique collective au sein de son orchestre.

L'Orchestre d'Harmonie Municipal de Besançon est également reconnu comme école de musique dite « structurante » par Grand Besançon Métropole.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir l'engagement des parties au titre du dispositif V3 « soutien aux pratiques artistiques en amateur » de la Ville de Besançon.

Article 2 : Engagements de l'association

2.1 – Activités de pratiques orchestrales et de diffusion régulière

L'association s'engage à assurer des concerts sur le territoire de la Ville et de l'Agglomération.

L'association doit solliciter toutes les autorisations rendues nécessaires par les manifestations qu'elle organise (autorisation d'occupation du domaine public notamment) hors cérémonies officielles organisées par la Ville de Besançon.

L'association s'engage à assurer la partie musicale de certaines manifestations officielles organisées par la Ville. Au moins quatre prestations seront assurées aux dates et occasions suivantes :

- dernier dimanche d'avril : souvenir des déportés,
- 8 mai : commémoration de la fin de la 2^{ème} guerre mondiale en Europe,
- 8 septembre : Libération de la Ville de Besançon,
- 11 novembre : commémoration de la fin de la 1^{ère} guerre mondiale.

Quatre prestations supplémentaires sont assurées à des dates à convenir avec l'association en fonction des disponibilités des musiciens.

Pendant cette période, le cas échéant, les autres projets et activités de l'association soutenus par la Ville feront l'objet de conventions spécifiques pour concrétiser l'engagement des deux parties.

2.2 – Obligations administratives et financières

L'association s'engage à utiliser les sommes qui lui sont allouées par la Ville pour les actions définies dans l'article 2.1 et à les intégrer dans le cadre de ses comptes et bilans des années concernées.

L'association s'engage à fournir à la Ville chaque année :

- **dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice, au plus tard :**
 - o le procès-verbal de l'Assemblée générale, le rapport moral, les rapports d'activités et financier, validés, de l'exercice écoulé,
 - o son compte de résultat et son bilan comptable de l'exercice écoulé, certifiés, ainsi que tous documents propres à faire connaître les résultats de son activité,

Les prolongements des relations entre la Ville et l'association, dans le cadre d'une nouvelle convention, seront discutés à partir de ce bilan et des perspectives de l'association et du dépôt d'une demande de subvention officielle dans le cadre des délais et des formalités imposés. Suite au diagnostic réalisé par l'agence Kanju, un travail de refonte des dispositifs de soutien aux associations et projets culturels est en cours. L'information des nouveaux cadres et calendriers sera disponible sur le site internet de la Ville.

L'association se soumet et facilite toute opération de contrôle effectué par la collectivité, conformément à l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales.

2.3 - Communication

L'association s'engage à mentionner le soutien de la Ville dans toutes ses actions de communication et sur toutes ses publications.

2.4 - Modification des statuts

En cas de modification de statuts, l'association transmet à la Ville, dans un délai de deux mois, toute modification apportée à la forme, à la dénomination, ou autre de ses statuts et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

Article 3 : Engagements de la Ville

Pour soutenir l'association dans ses activités, la Ville s'engage à lui apporter une aide financière, un soutien logistique et un soutien en communication, dans la mesure de ses moyens.

3.1 - Moyens financiers

Pour l'année 2023, la Ville s'engage à verser une subvention à l'association d'un montant de 10 000 € au titre du dispositif V3 « soutien aux pratiques artistiques en amateur ».

3.2 - Modalité de versement de la subvention

La subvention 2023 de 10 000 € au titre du dispositif V3 est versée en une seule fois à la signature de la présente convention.

La subvention est créditée au compte de l'Association selon les procédures comptables en vigueur. Le versement sera effectué au compte ouvert au nom de l'association Harmonie Municipale. L'ordonnateur de la dépense est la Ville de Besançon. Le comptable assignataire est le comptable public de la trésorerie du Grand Besançon.

3.3 - Conditions d'utilisation

La Ville se réserve le droit d'exiger le reversement total ou partiel des sommes allouées dans les cas suivants :

- utilisation de la subvention à une fin non-conforme aux activités décrites à l'article 2.1,
- annulation, report ou réalisation partielle de l'activité,
- non-respect des clauses de la convention et résiliation anticipée de la présente convention,
- non-utilisation en tout ou partie des sommes versées,
- dissolution de l'association.

En cas d'annulation du projet ou de l'activité, le montant des subventions allouées pourra donc être ramené au prorata des dépenses réellement engagées par rapport au budget prévisionnel communiqué, sur la base d'un état des dépenses engagées et de pièces justificatives (factures...).

3.4 - Locaux

La Ville met à la disposition, à titre gratuit, de l'association un local situé 12 rue Weiss, d'une superficie de 340 m². Cette mise à disposition de locaux fait l'objet d'une convention spécifique entre la Ville et l'association.

3.5 - Mise à disposition de lieux de spectacle

Pour permettre à l'association de réaliser ses concerts prévus à l'article 2.1, la Ville de Besançon mettra gratuitement à sa disposition le Grand Kursaal dans le cadre de partenariat avec celui-ci pour une date que l'association fixera avec le responsable de cette structure en temps utile.

Le personnel technique et les matériels attachés au Kursaal nécessaires à la réalisation du spectacle sera mis gratuitement à la disposition de l'association. Toutefois, toute location extérieure de matériels ou d'instruments, ainsi que leurs transports seront à la charge de l'association.

3.6 - Soutien logistique et en communication

Dans la mesure de ses possibilités, la Ville étudiera et répondra, au cas par cas, aux demandes en moyens logistiques et en communication de l'association pour son activité précisée dans le paragraphe 2.1 de la présente convention.

Article 4 : Durée

La présente convention est conclue à compter de sa signature jusqu'au 31 décembre 2023, sauf pour ce qui concerne le contrôle de l'usage de la subvention. Elle ne sera pas renouvelable par tacite reconduction.

Article 5 : Responsabilité artistique et financière

L'association assumera la totalité des responsabilités artistiques et financières liées aux engagements qu'elle souscrit au titre de la présente convention.

Elle souscrira à ce titre les assurances (notamment responsabilité civile organisateur de spectacles) nécessaires à son activité.

Elle se conformera strictement à toutes les obligations légales et réglementaires afférentes à son activité et notamment : droit du travail, droit fiscal, droit commercial, prescriptions de sécurité, réglementation afférente aux spectacles.

L'association est seule responsable de ces activités, menées à son initiative.

La Ville ne pourra en aucune manière être inquiétée ou rendue responsable des éventuels manquements de l'association à ses obligations.

Article 7 - Modification de la convention

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant approuvé dans les mêmes termes par les deux parties.

Article 8 : Résiliation de la convention

La présente convention pourra être résiliée par la Ville en cas de manquement de l'association à ses obligations après l'adresse en Lettre Recommandée avec Accusé Réception d'une mise en demeure de remédier à ses manquements sous un mois demeurée infructueuse.

Elle pourra être résiliée par la Ville pour un motif d'intérêt général dans le respect d'un préavis de trois mois.

Elle est automatiquement résiliée en cas de liquidation judiciaire de l'association. Dans cette hypothèse, cette dernière doit en informer la Ville sans délai.

Aucune indemnité ou dédommagement ne pourra être sollicité par l'association auprès de la Ville du fait de la résiliation.

Article 9 : Interprétation, litiges

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable.

A défaut d'accord, tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif de Besançon.

Fait à Besançon, en deux exemplaires, le

Marcellin BARETJE

Anne VIGNOT,

Président de l'association Orchestre
d'Harmonie Municipal de Besançon,

Maire de la Ville de Besançon,
Présidente de Grand Besançon Métropole

V4- Dispositif de soutien à la ressource et à l'accompagnement artistiques et culturels - session 2023

Suivi budget 2023	Montants
Enveloppe BP 2023 - V4	140 500 €
Montant proposé session 2023	138 600 €
Disponible après proposition de répartition	1 900 €

Stats	Chiffres
Nbr d'associations différentes ayant déposé une dde subv	13
Nbre de demandes - V4	13
Nbre de subventions proposées	12
Nbr d'associations différentes avec proposition de	12

Rappels soutiens 2022
13 demandes soutenues pour un total de 82 600 €

Légende Eléments d'appréciation généraux
 ++ Très bien
 + Assez bien/moyen
 - Fragilités/difficultés
 -- Difficultés importantes/alerte
 / Pas d'information

Association	Objet de l'association Domaine	Intitulé du projet N	Eléments d'appréciation généraux	Eléments d'attribution spécifiques	Eléments d'analyse générale	Montant demandé 2023	Montant de la subvention n-1	Montant proposé 2023
LE BASTION	Musique	Accompagnement à la création musicale	Artistique : ++ Public : ++ Structuration : ++ Territoire : ++	Projet qui œuvre pour l'égalité homme femme Démarche éco-responsable importante Publics spécifiques touchés : Jeunes Publics spécifiques touchés (secondaire) : Tout public Précision public : Ouverture aux publics enfants via EAC Quartier prioritaire touché : Interquartiers Précisions quartiers prioritaires touchés : Planoise (Idencité), Montrapon + publics scolaires	L'année 2022 est l'année d'un retour progressif vers un niveau, un rythme normal pour le Bastion : 900 adhérents (675 en 2021) avec une reprise de l'activité de répétition, une forte dynamique de projets d'accompagnement (projet Panopli, projet EAC, accompagnement individuel de groupe, résidence, etc...) et 2 événements considérés comme pilier par l'association : "Biergarten" et "Musiciennes". Pour 2023, le Bastion souhaite poursuivre le renforcement de ces 3 axes : Accompagnement /répétition (1 à 2 résidences par trimestre) Médiation/EAC Evènements phares (Musiciennes/ Biergarten) + accueil / diffusion d'évènements associatifs (12 à 15) Selon le Bastion, la présence du poteau en nez de scène est un frein majeur au développement d'activités porteuses pour le Bastion (EAC, résidences et diffusion).	78 000,00 €	78 000 €	78 000 €
ASSOCIATION NA	Danse	HORS LIMITE(S)	Artistique : ++ Public : ++ Structuration : ++ Territoire : ++	Egalité homme femme : / Eco-responsabilité : / Publics spécifiques touchés : Public en situation de handicap Publics spécifiques touchés (secondaire) : Personnes âgées Précision public : / Quartier prioritaire touché : Palente-Orchamps Précisions quartiers prioritaires touchés : Projet dans le cadre du Contrat de ville (Heyoka)	Le projet vise à soutenir des créations et des actions tournées vers d'autres espaces de représentation, d'autres liens artistiques et d'autres relations humaines (le croisement des générations et des différences). Il est soutenu par la Ville de Besançon, la DRAC Bourgogne Franche-Comté, la Région Bourgogne-Franche-Comté et le Conseil départemental du Doubs. "Ces aides supplémentaires permettent : nouveaux accueils de compagnies en résidence, élargissement de l'offre de propositions d'actions artistiques et renforcement du festival Jours de danse". Pour 2022 : accueil au studio de danse de la Friche de 5 Compagnies locales (Cie L'Occasion, Kinétochore, Advance, La Rose des Vents, Muchemuche Compagny) et 10 Compagnies régionales. Ces résidences sont complétées par l'ouverture sur le travail en cours, avec des propositions d'ateliers, laboratoires et stages thématiques et des projets avec 6 Compagnies amateurs locales (Grand Ecart, Group, ...). L'association intègre dans sa programmation les parcours Culturels et le projet Heyoka déjà financé dans le cadre du Contrat de Ville.	25 000,00 €	25 000 €	25 000 €

PASSE MURAILLE CENTRE DES ARTS DU CIRQUE	Arts du cirque	Soutien aux compagnies et pratiques amateurs (V3 et V4)	Artistique : ++ Public : ++ Structuration : ++ Territoire : ++	Egalité homme femme : / Eco-responsabilité : / Publics spécifiques touchés : Tout public Publics spécifiques touchés (secondaire) : Public en situation de Handicap Précision public : / Quartier prioritaire touché : Interquartiers Précisions quartiers prioritaires touchés : Planoise, Clairs Soleils, Palente Orchamps	Pour l'année 2021-2022 : 302 adhérents (249 en n-1), Inscription en stage 136 (43 en n-1), cours hebdomadaires 166 (177 en n-1 et 188 en n-2).. La baisse des cours hebdomadaires s'explique par les nouveaux modes de "consommation". En plus du projet Contrat de ville sur Palente Orchamps, Participation à un projet d'école à Planoise dans le cadre de la cité éducative, une action spécifique avec un public handicapé (58 personnes accueillies). 5 compagnies/artistes accueillis et accompagnés, 3 artistes en résidence issus de la formation professionnelle «Techniques en arts du cirque», 1 artiste en résidence issu des cours hebdomadaires de Passe-Muraille, 2 restitutions de résidences organisées au chapiteau, 1 spectacle présenté en festival. Diffusion de spectacles : 31 représentations dont 7 professionnelles pour 3449 personnes dans le public.	20 000,00 €	15 000 €	17 000 €
CULTURE ACTION	Autre	Professionnalisation des acteurs culturels et artistiques	Artistique : / Public : / Structuration : ++ Territoire : ++	Egalité homme femme : / Eco-responsabilité : / Publics spécifiques touchés : / Publics spécifiques touchés (secondaire) : / Précision public : / Quartier prioritaire touché : / Précisions quartiers prioritaires touchés : /	1257 personnes et/ou structures impliquées Ressources : 514 rdv Accompagnement : 76 associations ou individus Formation (structuration, développement d'activité, communication) : 264 stagiaires Actions collectives : 307 usagers Service mutualisé gestion des données sociales : 18 adhérents Rencontres professionnelles : 285 personnes impliquées Culture Action souhaite mettre l'accent sur la formation pour les prochaines années.	20 000,00 €	7 000 €	7 000 €
MADIBA DHARMA	Musique	Madiba Dharma Label de musique Indépendant			Non éligible. L'association réalise une activité d'aide à la production et à la diffusion.	10 000,00 €	- €	
A LA LUEUR DES CONTES	Conte	Programmation ça conte à Besançon	Artistique : ++ Public : ++ Structuration : / Territoire : ++	Egalité homme femme : / Eco-responsabilité : / Publics spécifiques touchés : Enfants Publics spécifiques touchés (secondaire) : / Précision public : / Quartier prioritaire touché : Interquartiers Précisions quartiers prioritaires touchés : Planoise, Palente Orchamps	Programmation "ça conte !" Elle se fait en lien avec plusieurs structures bisontines : le Musée des Beaux Arts et d'Archéologie, Habitat Jeunes les Oiseaux, la Maison de quartier Mandela et sa bibliothèque, la MJC Palente, la Maison de Quartier St Ferjeux. En 2022, 7 séances / spectacle.	8 000,00 €	1 000 €	1 000 €
L'ART D'ÊTRE TOUS ENSEMBLE	Arts plastiques	l'atelier partagé polyvalent, un lieu de ressources pour les artistes plasticiens	Artistique : ++ Public : ++ Structuration : ++ Territoire : /	Egalité homme femme : / Démarche éco-responsable importante Publics spécifiques touchés : Tout public Publics spécifiques touchés (secondaire) : / Précision public : / Quartiers prioritaires touchés : / Précisions quartiers prioritaires touchés : /	L'atelier partagé de l'arête est un lieu proposant différents espaces de production, de création et d'éducation, équipés de machines et d'outils, dont le projet d'atelier-usine s'inscrit dans l'axe de manufacture de proximité de l'arête. L'atelier est un lieu convivial de partages, d'échanges et de transmission de savoirs-faire, qui permet de créer des liens entre les professionnels et les amateurs. Enfin, l'atelier est un support pour les médiations (parcours culturels, temps IME, interventions,...). 12 adhérents, 1670 heures de bénévolat, 6 salariés, 2 stagiaires Pour mémoire, soutien de l'association en 2021 à hauteur de 1 500 € pour le projet "crions-nous!" et 3 000 € pour l'activité ressources en arts plastiques. En 2022, le projet "Boby" a été soutenu à hauteur de 1 500 € dans le cadre du dispositif de soutien à la création, à la diffusion et l'action culturelle.	5 000,00 €	- €	3 000 €

ASSOCIATION JEUNESSES MUSICALES DE FRANCE BOURGOGNE FRANCHE COMTE -DELEGATION FRANCHE COMTE	Musique	Diffusion de concerts à destination du jeune public, de la maternelle au collège, et proposition de médiations et d'actions d'éducation culturelle avec les artistes en relation avec les concerts	Artistique : ++ Public : ++ Structuration : ++ Territoire : ++	Egalité homme femme : / Eco-responsabilité : / Publics spécifiques touchés : Enfants Publics spécifiques touchés (secondaire) : Adolescents Précision public : / Quartier prioritaire touché : / Précisions quartiers prioritaires touchés : /	Organisation de concerts pour le jeune public au Kursaal (Petit ou Grand). Ces concerts sont à destination des enfants de la maternelle au collège du territoire de Besançon et du Grand Besançon Métropole. Saison 2021-2022 : 3 spectacles : Gainsbourg for kids, annulé. Boom boom kids : au Grand Kursaal. Oum pa pa ! : 600 élèves. Mon premier ciné concert : difficulté à remplir les 4 séances. Parcours culturels de la Ville de Besançon : Boom boom kids et Mon premier ciné-concert	4 000,00 €	2 100 €	2 100 €
ASSOCIATION ASTRONOMIQUE DE FRANCHE COMTE	Patrimoine – Sociétés savantes	L'astronomie, pratique et diffusion auprès des membres de l'AAFC et du grand public	Artistique : / Public : / Structuration : / Territoire : /	Egalité homme femme : / Eco-responsabilité : / Publics spécifiques touchés : / Publics spécifiques touchés (secondaire) : / Précision public : / Quartier prioritaire touché : / Précisions quartiers prioritaires touchés : /	L'association retrouve le même niveau d'adhérents qu'avant la pandémie (47). Les ateliers du mardi soir rassemblent régulièrement une vingtaine de personnes. Les conférences en interne et les observations continuent . Le public est bien revenu, 1600 personnes pour la Nuit des Étoiles 2022 et 200 pour la dernière éclipse du 25 octobre 2022.	2 000,00 €	2 000 €	2 000 €
LES AMIS DE L'ORGUE DE BESANÇON	Musique ancienne / classique / contemporaine	Présence de l'orgue à Besançon	Artistique : ++ Public : / Structuration : + Territoire : ++	Egalité homme femme : / Pas de démarche éco-responsable Publics spécifiques touchés : / Publics spécifiques touchés (secondaire) : / Précision public : / Quartier prioritaire touché : / Précisions quartiers prioritaires touchés : /	En 2023, l'association des Amis de l'Orgue de Besançon envisage un concert orgue et cor, un concert violon et orgue donné par des musiciens de stature internationale, ainsi que 7 auditions dans le cadre des Heures d'Orgue de l'été 2023. Une présentation de plusieurs orgues de La Boucle est envisagée lors des journées du patrimoine et lors du Jour de l'Orgue 2023 (manifestation nationale coordonnée par Orgue en France).	1 500,00 €	- €	1 000 €
LA DISTRACTION DES MALADES	Livre – Lecture	Bibliothèque de l'hôpital du CHU de Besançon	Artistique : + Public : ++ Structuration : / Territoire : /	Egalité homme femme : / Eco-responsabilité : / Publics spécifiques touchés : Autres Publics spécifiques touchés (secondaire) : Personnes âgées Précision public : A destination malades du CHU et maison de retraite Avanne Quartier prioritaire touché : / Précisions quartiers prioritaires touchés : /	L'association "La Distraction des Malades" gère les bibliothèques du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Besançon (sites Minjoz et Saint-Jacques) et de la maison de retraite Jacques Weinman à Avanne-Aveney. L'association assure le prêt de livres, revues, documentaires, postes de radios, CD avec lecteurs gratuitement.	1 200,00 €	1 000 €	1 000 €
ALAC - ASSOCIATION DU LIVRE ET DES AUTEURS COMTOIS	Livre – Lecture	revue annuelle Lettres comtoises ; organisation de conférences	Artistique : ++ Public : / Structuration : ++ Territoire : /	Egalité homme femme : / Eco-responsabilité : / Publics spécifiques touchés : Tout public Publics spécifiques touchés (secondaire) : / Précision public : / Quartier prioritaire touché : / Précisions quartiers prioritaires touchés : /	Rédaction et publication du n° 18 des Lettres comtoises sur le thème "Lieux", à paraître fin 2023. Environ 200 pages : nouvelles, études, entretien avec un artiste comtois. Recensions d'ouvrages d'auteurs comtois. Organisation de conférences (1 en 2021) / rencontres avec des auteurs, prix littéraires. Baisse des adhérents (53, 70 en 2019)	1 000,00 €	1 000 €	1 000 €
SOCIÉTÉ D'EMULATION DU DOUBS	Patrimoine – Sociétés savantes	PROGRAMME DES ACTIVITÉS 2023	Artistique : / Public : + Structuration : ++ Territoire : +	Egalité homme femme : / Eco-responsabilité : / Publics spécifiques touchés : Tout public Publics spécifiques touchés (secondaire) : / Précision public : / Quartiers prioritaires touchés : / Précisions quartiers prioritaires touchés : /	Série de 10 conférences sur le patrimoine franc-comtois (histoire, géographie, arts, archéologie, sciences et personnages illustres) 2 sorties culturelles Edition de mémoires	500,00 €	500 €	500 €
						176 200 €		138 600 €

V3 - Dispositif de soutien aux pratiques artistiques en amateur - session 2023

Suivi budget 2023	Montants
Enveloppe BP 2023 - V3	52 200 €
Montant proposé Session 2023	37 600 €
Disponible après proposition de répartition	14 600 €

Stats	Chiffres
Nbr d'associations différentes ayant déposé une dde subv	20
Nbre de demandes - V3	20
Nbre de subventions proposées	17
Nbr d'associations différentes avec proposition de subvention	17

Rappels soutiens 2022
19 demandes soutenues pour un total de 50 100 €

Légende Eléments d'appréciation généraux
 ++ Très bien
 + Assez bien/moyen
 - Fragilités/difficultés
 -- Difficultés importantes/alerte
 / Pas d'information

Association	Objet de l'association Domaine	Intitulé projet N	Eléments d'appréciation généraux	Eléments d'attribution spécifiques	Eléments d'analyse générale	Montant demandé 2023	Montant de la subvention N-1	Montant proposé 2023
LE CONTREPOINT DE BESANCON	Chant / Ensemble vocal	Projet de concerts choral a capella dont le répertoire sera composé de pièces courtes de diverses cultures et de diverses époques.	Artistique : ++ Public : ++ Structuration : ++ Territoire : ++	Egalité homme femme : / Eco-responsabilité : / Publics spécifiques touchés : Tout public Précision public : / Quartiers prioritaires touchés : /	Nouveau chef de chœur : Alexandre LOCATELLI. 3 à 4 représentations chaque année. Une répétition hebdomadaire.	1 300,00 €	1 300,00 €	1 300,00 €
COMPAGNIE BAMOUSSO	Théâtre	(nom provisoire) "Le porteur d'histoires"	Quartiers prioritaires touchés : / Public : + Structuration : ++ Territoire : ++	Egalité homme femme : / Eco-responsabilité : / Publics spécifiques touchés : / Précision public : Ateliers à partir de 16 ans Quartiers prioritaires touchés : /	12 élèves, effectif stable par choix. association dynamique. 3 à 4 représentations dans l'année (Printemps des Poètes, Théâtre du Petit Velo, ...)	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
GROUP	Danse	Carte Blanche à Denis Plassard			Dossier incomplet. Demande deuxième session.	1 000,00 €	- €	- €
DOUBL ACCORD	Chant / Ensemble vocal	Faire vivre la chorale et donner des concerts dans la région	Artistique : ++ Public : ++ Structuration : ++ Territoire : ++	Egalité homme femme : / Eco-responsabilité : / Publics spécifiques touchés : Tout public Précision public : / Quartiers prioritaires touchés : /	21 choristes, 5 nouveaux, 2 concerts en partenariat avec l'Apprenti Chanteur. Les répétitions ont lieu dans les locaux de l'OHMB.	1 500,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
THEATRE ENVIE	Théâtre	Reprise et fin de diffusion du Malade Imaginaire de Molière puis de début Janvier 23 à Septembre 23, répétition et création des Rustres de Goldoni	Artistique : ++ Public : ++ Structuration : ++ Territoire : ++	Egalité homme femme : / Eco-responsabilité : / Publics spécifiques touchés : / Précision public : Ateliers à partir de 16 ans Quartiers prioritaires touchés : /	Cie les Zéclairés : Ateliers de pratique théâtrale hebdomadaires faisant partie de l'association Théâtre Envie (professionnel). 12 pratiquants. Environ 10 représentations/restitutions par an.	1 500,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
ORCHESTRE D HARMONIE MUNICIPAL DE BESANCON	Musique	ORCHESTRE D'HARMONIE MUNICIPAL DE BESANCON	Artistique : ++ Public : ++ Structuration : ++ Territoire : ++	Egalité homme femme : / Eco-responsabilité : / Publics spécifiques touchés : Tout public Précision public : / Quartiers prioritaires touchés : /	3 chorales (L'Apprenti Chanteur, Airs du Temps ex Chœur Mixte, Double Accord) sont rattachées à l'OHMB. La DAC est en discussion avec le Cabinet concernant les cérémonies officielles (5 par an) : rédaction d'un cahier des charges, ouverture à d'autres harmonies.	20 000,00 €	15 000,00 €	10 000,00 €

CHOEUR EN TIMBRE	Chant / Ensemble vocal	"pOchette sUrprise"	Artistique : ++ Public : ++ Structuration : ++ Territoire : /	Egalité homme femme : / Eco-responsabilité : / Publics spécifiques touchés : Tout public Précision public : / Quartiers prioritaires touchés : /	Chœur féminin composé de 16 collégiennes et lycéennes. 3 à 4 concerts par an. Répétition à la Maison de quartier de la Grette.	2 000,00 €	1 300,00 €	1 000,00 €
CHANT ESPOIR	Chant / Ensemble vocal	Organisation d'événements musicaux à destination de tout public, en privilégiant des animations à finalité solidaire.	Artistique : + Public : / Structuration : / Territoire : ++	Egalité homme femme : / Eco-responsabilité : / Publics spécifiques touchés : / Précision public : / Quartiers prioritaires touchés : /	Association chorale créée en 2014. 18 choristes. Chant Espoir propose des concerts afin de récolter des fonds pour des associations caritatives, sur l'ensemble du territoire de GBM (4 à 5 concert par an). Les choristes répètent dans la salle de la paroisse des Chaprais. Elle n'a jamais déposé de demande de subvention.	3 000,00 €	- €	1 000,00 €
ASSOCIATION CERCLE MAGIQUE COMTOIS	Autre	Affiliation du Cercle Magique Comtois à la Fédération Française des Artistes Prestidigitateurs (FFAP)			Non éligible	700,00 €		- €
AU CHOEUR DE L'ATELIER	Chant / Ensemble vocal	Au chœur de l'Atelier	Artistique : ++ Public : ++ Structuration : ~ Territoire : ++	Egalité homme femme : / Eco-responsabilité : / Publics spécifiques touchés : Tout public Précision public : / Quartiers prioritaires touchés : /	10 choristes. Naty ANDRIANATOANDRO est la nouvelle cheffe de chœur. L'association a un répertoire tourné vers les musiques actuelles. lieux de répétition : Bastion, Musigone, Théâtre du Ptit Vélo et désormais Hôp hop hop. 7 représentations par an.	1 500,00 €		1 000,00 €
PASSE MURAILLE CENTRE DES ARTS DU CIRQUE	Arts du cirque	Soutien aux compagnies et pratiques amateurs (V3 ET V4)			Analyse inclus dans le document du dispositif "soutien à la ressource" V4	20 000,00 €	23 000,00 €	- €
L APPRENTI CHANTEUR	Chant / Ensemble vocal	chant chorale	Artistique : / Public : / Structuration : ++ Territoire : ++	Egalité homme femme : / Eco-responsabilité : / Publics spécifiques touchés : Tout public Précision public : / Quartiers prioritaires touchés : /	18 choristes (6 nouveaux). 2h de répétition par semaine. La cheffe de chœur est rémunérée pour moitié par l'OHMB. 2 concerts en 2022, 4 prévus en 2023.	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
COMPAGNIE COLOQUINTE	Théâtre	Accompagnement du projet de création théâtrale de la compagnie de théâtre amateur COLOQUINTE et de sa diffusion sur le territoire	Artistique : + Public : ++ Structuration : / Territoire : ++	Egalité homme femme : / Eco-responsabilité : / Publics spécifiques touchés : Tout public Précision public : / Quartiers prioritaires touchés : /	L'association compte 12 comédiens amateurs. Répétition à Hop Hop hop. 3 représentations par an.	2 500,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
ETOILE SPORTIVE DE SAINT-FERJEUX	Théâtre	Théâtre Amateur	Artistique : / Public : + Structuration : / Territoire : ++	Egalité homme femme : / Eco-responsabilité : / Publics spécifiques touchés : / Précision public : / Quartiers prioritaires touchés : /	Le théâtre du Petit Vélo a accueilli 8 compagnies amateurs en 2022 pour des résidences et des spectacles. Participation aux Printemps des Poètes.	1 500,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
THEATRE ALCYON COMPAGNIE PATRICK MELIOR	Théâtre	Atelier Théâtre, stages clown et danse	Artistique : ++ Public : ++ Structuration : ++ Territoire : ++	Egalité homme femme : / Eco-responsabilité : / Publics spécifiques touchés : Tout public Précision public : / Quartiers prioritaires touchés : /	Les ateliers amateurs concernent 8 personnes (pas de nouveaux recrutements). 22 représentations pour 697 spectateurs. Partage des locaux du fort de Bregille avec d'autres compagnies pour des résidences (Cie Fléehir le Vide, Courant d'Air et Graine de Vie en 2022)	2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
CHOEUR SCHUTZ DE BESANÇON	Chant / Ensemble vocal	Elaboration, organisation, mise en oeuvre et présentation publique de la saison musicale 2022 du Chœur Schütz de Besançon	Artistique : ++ Public : / Structuration : ++ Territoire : ++	Egalité homme femme : / Eco-responsabilité : / Publics spécifiques touchés : Tout public Précision public : / Quartiers prioritaires touchés : /	Les effectifs des choristes sont stables (42 en 2021, 41 en 2022, 41 en 2023). Le Chœur a organisé 8 concerts en 2022 (Morez, Poligny, Besançon, Freiburg, Ihringen, Mandeuire). 6 concerts prévus en 2023, dont 2 concerts avec une jauge de 400 spectateurs (« De heinrich schütz à John Rutter » et concert de Noël).	2 000,00 €	1 300,00 €	1 300,00 €

LA CONCORDE DE SAINT FERJEUX	Orchestre philharmonique / d'harmonie / Fanfare	Demande de subvention pour 2023	Artistique : ++ Public : ++ Structuration : ++ Territoire : ++	Egalité homme femme : / Eco-responsabilité : / Publics spécifiques touchés : / Précision public : / Quartiers prioritaires touchés : /	3 musiciens supplémentaires par rapport à l'année n-1 (effectif stable). Pas de programmation annoncée dans le dossier.	5 000,00 €	4 200,00 €	4 200,00 €
LA COMPAGNIE DU COLIBRI	Théâtre	Ateliers de théâtre amateurs adultes	Artistique : ++ Public : + Structuration : / Territoire : +	Egalité homme femme : / Eco-responsabilité : / Publics spécifiques touchés : / Précision public : Ateliers ouverts au plus de 18 ans Quartiers prioritaires touchés : /	Les ateliers accusent une légère baisse des élèves (-11, 39 en 2022 pour 28 en 2023). Des restitutions en public sont prévues notamment en lien avec des événements (type Bitume et des Plumes).	2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
BATTERIE FANFARE MUNICIPALE DES SAPEURS POMPIERS DE BESANCON	Orchestre philharmonique / d'harmonie / Fanfare	Diffusion régulière pour son activité de concerts et de commémorations patriotiques officielles demandées par la Ville de BESANCON et d'autres associations (Souvenir Français, anciens combattants)	Artistique : + Public : / Structuration : + Territoire : ++	Egalité homme femme : / Eco-responsabilité : / Publics spécifiques touchés : Tout public Précision public : / Quartiers prioritaires touchés : /	La Batterie fanfare réalise 6 services officiels par an pour la ville de Besançon ainsi que 1 pour les Sapeurs Pompiers. L'association intervient également sur demande dans les communes de GBM (mais activité plus réduite en 2021 dû au Covid). Un début d'échange avec les RP-Cabinet a été amorcé concernant l'intervention des structures pour les cérémonies patriotiques (en attente d'un cahier des charges) afin d'ouvrir à d'autres harmonies.	8 500,00 €	8 500,00 €	8 500,00 €
ALATIENNE	Théâtre	Théâtre contemporain autour du projet "La part des anges" pour célébrer les retrouvailles sociales après la période COVID	Artistique : + Public : + Structuration : ++ Territoire : ++	Egalité homme femme : / Eco-responsabilité : / Publics spécifiques touchés : / Précision public : / Quartiers prioritaires touchés : /	Ateliers hebdomadaires pour adultes comprenant 15 personnes. Des restitutions réalisées sur le territoire de GBM et dans le Jura (Lons le Saunier), pour environ 50 spectateurs. L'atelier "Les déglingosses" (atelier pour enfants) est à l'arrêt, la reprise étant difficile après les années Covid.	2 400,00 €	1 300,00 €	1 300,00 €
Total						80 400 €	37 600 €	37 600 €